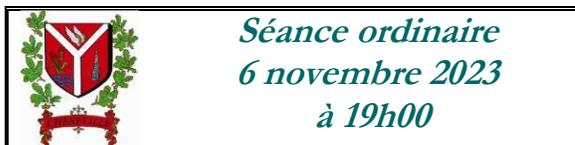


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 6 novembre 2023, à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence par des conseillères et conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Maxime Proulx Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance et déclare l'ouverture de la séance à 19 h devant 6 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2023-11-237

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-238

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires d'octobre 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 ainsi que de ceux des séances extraordinaires du 5, 12 et 26 octobre 2023;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Audrey Lacasse siège n° 1

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'octobre 2023.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2023-11-239

Adoption du calendrier relatif à la tenue des séances régulières du conseil pour l'année 2024

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU QUE le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2024 qui se tiendront **les lundis à 19h ou les mardis à la même heure lors des congés fériés;**

Lundi 15 janvier	Mardi 2 juillet
Lundi 5 février	Lundi 5 août
Lundi 4 mars	Mardi 3 septembre
Mardi 2 avril	Lundi 7 octobre
Lundi 6 mai	Lundi 4 novembre
Lundi 3 juin	Lundi 2 décembre

ATTENDU QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le calendrier des séances tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2023-11-240

Fermeture pour congé des fêtes

ATTENDU QUE le congé des fêtes proposé est du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau est fermée aux mêmes dates;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la période de congé des fêtes proposée par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2023-11-241

**Autorisation paiement facture – Excavation Lavergne Inc. –
Nettoyage et creusage de fossés**

ATTENDU la résolution 2023-10-231 qui octroie le mandat à Excavation Lavergne et Fils pour le nettoyage et le creusage de fossés sur les montées Archambault, de Vinoy Est, du 4^{ème} rang, sur le rang 5 et sur la petite montée du 4^{ème} rang;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 11 783.20 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 13 547.75 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2023-11-242

Autorisation paiement facture – Excavation Séguin Lafleur– Pavage

ATTENDU la résolution 2023-10-210 qui octroie le mandat à Excavation Séguin Lafleur pour la réparation d'asphalte dans différentes rues de la municipalité;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 16 787.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 19 300.85 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée aux comptes # 02-41300-526 et 02-32000-621 et financée par la réserve aqueduc (#55-91060-000) et par le surplus non affecté (#59-11000-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2023-11-243

Renouvellement du forfait téléphonique 2024 – Dufresne Hébert Comeau Avocats

ATTENDU QUE notre forfait téléphonique avec Me Soucy de chez Dufresne Hébert Comeau, Avocats, arrive à échéance le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le renouvellement pour 2024 est au même montant que l'année dernière, soit 400.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le renouvellement au montant de 459,90 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2023-11-244

Partage des coûts pour les vœux de Noël dans le journal L'Info Petite Nation

ATTENDU QU' un partage de l'espace publicitaire au cahier de Noël dans le journal L'Info Petite Nation nous est proposé en participation avec les municipalités de Lac-Simon, de Duhamel et de Montpellier;

ATTENDU QUE cet espace sera facturé à parts égales entre les municipalités participantes, conditionnellement à l'acceptation de chacun des conseils, pour un montant d'environ 200.00 \$ plus les taxes applicables, par municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à participer au cahier de vœux de Noël au nom de la municipalité de Chénéville selon les modalités décrites plus haut;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-11000-493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. [2023-11-245](#)

Radiation de soldes de comptes en souffrance

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe a soumis une liste de créances jugées irrécouvrables, et ce malgré l'application des mesures de recouvrement;

ATTENDU QU' il s'agit de créances provenant de taxes de terrains vacants, incluant des intérêts, qui sont dues depuis plus de 3 ans et qui ne sont pas payées;

ATTENDU QUE ces sommes sont prescrites et qu'il y a lieu de les radier des comptes à recevoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la radiation du solde des comptes établis selon la liste présentée par la directrice générale adjointe au montant de 2 972.30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. [2023-11-246](#)

Autorisation de transferts budgétaires

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire quelques transferts de budget aux fins de présentation financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la greffière-trésorière adjointe, madame Isabelle Blais à effectuer les transferts budgétaires nécessaires aux fins de fiscalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. [2023-11-247](#)

Embauche chargée de projet – Diversification des usages de l'église St-Félix de Valois

ATTENDU QUE la résolution 2023-08-162 qui autorise l'affichage du poste de Chargé de projet dans le cadre du projet de diversification des usages de l'église Saint-Félix de Valois;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées par le comité créé à cet effet, comprenant des membres du conseil de Fabrique de la Paroisse, la directrice générale adjointe de la Municipalité ainsi que madame Émilie Bérubé, citoyenne bénévole impliquée dans le projet;

ATTENDU QUE le comité propose l'embauche de madame Mélanie Larose à titre de chargée de projet à raison de 25 heures par semaine, variable selon les besoins et les tâches à accomplir, pour un mandat d'une durée de 1 an;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche de madame Mélanie Larose à titre de Chargé de projet dans le cadre du projet de diversification des usages de l'église Saint-Félix de Valois, en partenariat avec la Paroisse de l'église;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Isabelle Blais, directrice générale adjointe, à signer le contrat de travail de madame Larose;

QUE,

La dépense soit partagée en parts égales entre la Municipalité et la Paroisse et soit affectée au compte #03-61093-000 et financée par le surplus affecté à cette fin – Conservation du Patrimoine (#59-13230-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2023-11-248

Autorisation paiement facture – Patio Drummond – Mobilier Parc Chéné

ATTENDU la résolution 2023-08-165 qui autorise l'achat de mobilier et d'équipement pour le projet du Parc multifonctionnel Chéné;

ATTENDU QUE la facture reçue de Patio Drummond pour du mobilier urbain incluant bac à fleurs, balançoire, chaise et table au montant de 16 500.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 18 970.88 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61083-000 – Projet PRIMADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2023-11-249

Autorisation paiement facture – Excavation Lavergne et Fils – Voyages de gravier

ATTENDU QUE le nivelage des chemins a été effectué le 28 septembre dernier et l'ajout de gravier était nécessaire à certains endroits;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 4 617.18\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 5 308.61 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32000-621 et 02-41311-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2023-11-250

Autorisation paiement facture – Tessier Récréo-Parc – Fontaines à boire

ATTENDU QUE la résolution 2023-05-11 qui autorise l'achat de fontaines à boire pour le terrain de l'église et le parc Robert-Latour auprès de la compagnie Tessier Récréo-Parc;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 14 736.00 \$, plus les frais de transport et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 17 264.65 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée aux comptes # 03-61085-000 – Projet FONTAINES À BOIRE et que la portion excédant le 15 000\$ soit financé par le surplus non affecté (#59-11000-000)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2023-11-251

Demande d'autorisation d'un PIIA – 81 rue Principale – Affichage

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 81, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis d'affichage a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné les demandes et recommande au Conseil d'accepter l'émission des permis demandés, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission de permis d'affichage au matricule # 1683-86-6888.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2023-11-252

Réclamation programmation TECQ - Dépenses 2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE,

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE,

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE,

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE,

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE,

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2023-11-253

Demande de branchement à l'aqueduc – 170A et 170B, rue Albert-Ferland

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de branchement au réseau d'aqueduc relativement au lot #6 458 691;

ATTENDU QUE cette installation sera faite entre l'entrée d'eau qui sera installée par la municipalité et la nouvelle maison qui sera construite prochainement;

ATTENDU QUE cette installation sera faite aux frais du propriétaire, excepté les frais d'installation du bonhomme d'eau, lesquels seront à la charge de la municipalité;

ATTENDU QU' une entente devra être signée entre le demandeur et la municipalité;

ATTENDU QUE l'installation de l'embranchement sera supervisée par un employé de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le branchement à l'aqueduc pour la nouvelle construction du 170A et 170B, rue Albert-Ferland;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2023-11-254

Autorisation signature – Entente intermunicipale SSI

ATTENDU QUE l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence avec la municipalité de Lac-Simon vient à échéance le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Simon a fait part de son intention, dans les délais prévus, de ne pas la renouveler intégralement afin de négocier certaines modalités de l'entente;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville accepte les modifications proposées par la municipalité de Lac-Simon;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Simon propose que cette entente soit signée pour une période d'un an seulement, mais que les négociations pour la poursuite de cette entente soient

rapidement enclenchées afin de statuer le plus tôt possible de la suite;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville accepte, même si la durée proposée ne lui convient pas puisqu'elle n'assure pas la sécurité de ses citoyens à long terme ni une stabilité, lesquelles sont nécessaires dans la gestion de la compétence municipale de Sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale à signer l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.17. 2023-11-255

Autorisation paiement facture – Servitech – Maintien à jour inventaire

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Servitech pour la tenue à jour des rôles d'évaluation;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 10 405.36 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 11 963.56 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.18. 2023-11-256

Autorisation dépôt – Demande au Programme de financement Le Canada en fête

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter un projet au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme de financement *Le Canada en fête* pour les célébrations de la Saint-Jean-Baptiste 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des Lignes directrices du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Dépôt d'une lettre de remerciement – Chasse au trésor 2023

Le conseil reçoit le dépôt d'une lettre de remerciement de Mario Legault du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc. concernant la collaboration de la municipalité à leur activité *Chasse au trésor 2023* qui a eu lieu le 7 octobre dernier.

C-002 La Grande semaine des tout-petits – Levée de drapeau

2023-11-257

La Grande semaine des tout-petits – Levée de drapeau

ATTENDU QUE la 8^{ème} édition de la *Grande semaine des tout-petits (GSTP)* sera célébrée du 20 au 26 novembre prochain afin de revendiquer le respect des droits de l'ensemble des tout-petits;

ATTENDU QUE le conseil souhaite participer au mouvement de mobilisation initié par le Collectif petite enfance et Espace MUNI;

ATTENDU QU' une levée de drapeau est proposée le lundi 20 novembre prochain qui est la *Journée mondiale de l'enfance* pour démontrer l'appui au mouvement;

ATTENDU QU' il est aussi suggéré de diffuser de l'information via les divers médias de la municipalité pour sensibiliser la population à l'importance d'assurer une qualité de vie et le bien-être des tout-petits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville proclame la semaine du 20 au 26 novembre 2023 *Grande semaine des tout-petits (GSTP)*;

QUE,

La municipalité de Chénéville diffusera de l'information par l'entremise de ses divers médias afin de promouvoir la cause auprès de la population;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise de faire hisser le drapeau de la GSTP à l'hôtel de ville du 20 au 26 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon – Partenariat pour 2023-2024

2023-11-258

Plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon – Partenariat pour 2023-2024

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) et la municipalité de Ripon offre de nouveau le partenariat pour des activités de plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon;

ATTENDU QUE les options suivantes sont offertes:

Option 1 : Entente hivernale/printanière au coût de 800 \$
Du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024;

Option 2 : Entente estivale/automnale au coût de 650 \$
Du 1^{er} mai 2024 au 31 octobre 2024;

Option 3 : Entente annuelle au coût de 1 400 \$ (économie de 50 \$)
Du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Chénéville avait adhéré au partenariat pour l'année dernière et il est estimé qu'il y a eu plus de 144 visites du Parc par des citoyens de Chénéville, soit une hausse d'une trentaine de visites comparativement à l'année précédente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

La Municipalité de Chénéville adhère de nouveau comme partenaire au projet *Plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon*;

QUE,

La Municipalité de Chénéville choisit l'option 3, soit l'entente annuelle, pour un montant de 1 250.00 \$;

QUE,

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Krystelle Dagenais, est autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70170-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Dons reçus pour Noël des Enfants – Remerciements

Le conseil tient à remercier la Légion Royale Canadienne pour son don pour l'activité *Noël des Enfants*. Le conseil remercie également madame Patricia Warren qui a également remis un don pour la même activité, en mémoire de son frère.

C-005 Demande de salle gratuite - Volleyball

2023-11-259

Demande de prêt de salle gratuite – Volleyball

ATTENDUE QUE monsieur Bryan Legault désire organiser une activité de volleyball les vendredi soirs de 18h à 20h ;

ATTENDU QUE monsieur Legault demande la gratuité du prêt du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt gratuitement du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la tenue de l'activité de volleyball lorsque la salle est disponible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

A) Dépôt de deux états financiers comparatifs

Le conseil reçoit le dépôt de deux états comparatifs de dépenses, lesquels sont regroupés en un même document. « Le greffier-trésorier doit **déposer**, lors de la **dernière séance ordinaire** tenue **au moins quatre semaines avant la séance où le budget** de l'exercice financier suivant **doit être adopté**, les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal.

B) Monsieur le Maire mentionne qu'une rencontre aura lieu le dimanche 19 novembre prochain à 10h30 à l'église de la municipalité. Cette rencontre permettra d'informer les citoyens sur le projet de diversification des usages de l'église à long terme. Tous sont invités à y participer.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2023-11-260

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro **# 12 821 à # 12 864** nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/10/2023 et dont le total se chiffre à **113 575.23 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **84 275.34 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **197 850.57 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2023-11-261

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'octobre 2023 au montant total de **31 060.08 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-11-262

Levée de la séance

Il est proposé par madame Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.